

M. Benidickson: En dépit d'une résolution en ce sens.

L'hon. M. Fleming: Précisément.
(Le crédit est adopté.)

678. Cotisation à l'égard du financement de la Force d'urgence des Nations Unies, d'un montant de \$892,680 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadien établi en février 1961 à \$885,000.

L'hon. M. Pearson: Je me demande si le ministre pourrait nous donner un aperçu des opérations de la Force d'urgence des Nations Unies auxquelles ce crédit est affecté? Combien de soldats avons-nous présentement en Palestine, travaillant toujours pour la paix dans cette région? Combien d'autres pays continuent de participer à la Force d'urgence des Nations Unies? Le ministre pourrait nous dire si cet argent que nous avons déjà dépensé nous est crédité encore, par rapport aux dépenses totales que nous devons faire? Lorsque cette Force d'urgence des Nations Unies a été mise sur pied, il a été compris que nous payerions nos propres dépenses au fur et à mesure, qu'éventuellement d'autres versements seraient reçus d'autres membres des Nations Unies et que nos dépenses seraient créditées par rapport à ces paiements. Le ministre pourrait-il faire un rapport au comité à ce propos?

L'hon. M. Fleming: Oui, monsieur le président. Je n'ai pas le nombre précis de soldats canadiens faisant partie de la Force d'urgence des Nations Unies *in toto*, mais nos effectifs s'établissent entre 1,000 et 1,100 hommes. Pour ce qui est des effectifs à un moment en particulier, je vous donne ces chiffres sous réserve de rectification.

En ce qui concerne le financement de ces effectifs, encore une fois l'Assemblée générale a commencé d'abord en 1956 par décider bravement que les dépenses de la Force seraient partagées par tous les membres des Nations Unies, en conformité de l'échelle de répartition approuvée en vue du budget régulier des Nations Unies pour 1957. Il n'a pas été possible de s'en tenir à cela, vu que les pays communistes ont refusé catégoriquement de participer aux dépenses de la Force d'urgence des Nations Unies.

Le financement de cette Force d'urgence a fait l'objet d'une controverse constante et grave aux Nations Unies. En 1959, l'Assemblée générale a adopté une résolution, dont le Canada était l'un des parrains, incorporant une formule destinée à préserver le principe de la responsabilité collective, tout en réduisant le fardeau des pays sous-développés qui ne pouvaient pas remplir leurs obligations. D'après cette formule, les gouvernements participants

[L'hon. M. Fleming.]

auraient pu accepter ou refuser une diminution de 50 p. 100 de leur cotisation, que l'ONU pouvait offrir à cause des cotisations bénévoles que les États-Unis et le Royaume-Uni s'étaient engagés à verser. En octobre 1960, le gouvernement canadien, ayant étudié cette offre, décida d'y renoncer. Le Canada se trouvait donc tenu de verser sa pleine part des 20 millions de dollars que représentaient les frais de la Force en 1960. Cette part totale s'établit à 3.11 p. 100 du total des frais, soit le même pourcentage que le Canada verse au titre du budget régulier des Nations Unies. Dans l'attente d'une décision sur cette diminution, le Canada a déjà versé la moitié de sa cotisation de 1960. Ce versement, qui a fait l'objet d'un redressement à cause de certains crédits du budget des Nations Unies dont le Canada a droit à une certaine part, s'est élevé à \$307,182 (É.-U.). L'autre partie de la cotisation du Canada pour 1960 s'élève à \$310,764 (É.-U.). Ce crédit représente l'équivalent canadien du solde de la cotisation de 1960 et la pleine cotisation de 1961, soit un total de \$892,680 (É.-U.), au taux courant du change.

Le chef de l'opposition va sans doute me poser une question, comme il l'a fait l'an dernier, à propos de ceux qui n'ont pas rempli leurs obligations, de sorte que je ferais peut-être bien de continuer. Les membres ci-après sont en retard dans leurs cotisations à la Force d'urgence des Nations Unies, depuis le 7 mars 1961. Les pays qui sont en retard depuis quatre ans sont l'Afghanistan, l'Albanie, l'Argentine, la Biélorussie, la Bolivie, la Bulgarie, le Chili, la Chine, Cuba, l'Éthiopie, la Grèce, la Hongrie, l'Irak et la Tchécoslovaquie.

Ceux qui sont en retard depuis trois ans sont le Costa-Rica, l'Inde et le Salvador. Ceux qui sont en retard depuis deux ans sont la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, Haïti et le Honduras. Ceux qui sont en retard depuis un an sont l'Autriche et le Danemark.

Les noms qui vont suivre figurent sur une page, de sorte que je devrais compléter ma réponse en ajoutant au groupe de ceux qui sont en retard depuis quatre ans les pays suivants: l'Arabie Séoudite, l'Espagne, la Jordanie, la Libye, le Mexique, le Népal, le Panama, le Paraguay, le Pérou, la Pologne, la RAU, la Roumanie, le Soudan, l'Ukraine et l'URSS et le Yémen. Puis, nous devons ajouter à la liste de ceux qui sont en retard depuis trois ans, les Philippines et le Venezuela. Nous pouvons ajouter, parmi ceux qui sont en retard de deux ans, le Liban et le Libéria; et ceux qui sont en retard depuis un an, le Maroc, le Nicaragua, le Pakistan, l'Uruguay et la Yougoslavie.

M. Benidickson: Nous remercions le ministre de ce renseignement qu'il s'attendait